



www.fnte.cgt.fr

FLASH INFO RETRAITES



Fédération nationale des travailleurs de l'État

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

FLASH INFO

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Le 30 mars, les manifestations de retraité.e.s se sont traduites par plus de 120 rassemblements dans 75 départements. En pleine campagne des présidentielles, les retraité.e.s ont voulu rappeler aux candidats et au futur président la dégradation de leur niveau de vie et ont réclamé une revalorisation des pensions alignée sur l'évolution des salaires.

Le 30 octobre 2015, l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC, signé par toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CGT et de FO, fera disparaître ces régimes créés respectivement en 1961 et 1947. Comme la jurisprudence de ces régimes ne permettait pas de baisser les pensions liquidées, il s'agit bien d'une disparition et non d'une fusion. Le nouveau Régime Unique Complémentaire (RUC) qui devrait les remplacer fera l'objet de négociations en 2017, à la suite des travaux de 11 groupes de travail paritaires.

Le principe de répartition (une partie de la valeur créée par les actifs est immédiatement partagée avec les retraités) serait conservé.

En revanche, le nouveau régime complémentaire aurait vocation à équilibrer ses comptes, sans augmentation de ses ressources (la norme européenne limite le montant des retraites à 14% du PIB, quel que soit le nombre de retraité.e.s à servir), par des mesures portant principalement sur le montant des prestations, passant donc définitivement d'un système à « prestations définies » à un système à « cotisations définies ». **La pension ne serait plus une garantie du maintien du niveau de vie mais une rente viagère proportionnelle à l'espérance de vie du.de la retraité.e.**

Les principes du RUC seront vraisemblablement automatiquement et discrètement (le rapport parait au mois de Juillet) étendus à la retraite du régime général. En effet, dorénavant, ce sont les technocrates du Comité de Suivi des Retraites (CSR) qui fixent les orientations à suivre par le gouvernement.

Le régime complémentaire de retraite des agents publics contractuels (IRCANTEC) a bien entendu vocation à suivre le même sort que l'ARRCO et l'AGIRC ainsi que le FSPOEIE et les régimes de retraite des fonctionnaires.

Ce système a déjà été mis en œuvre en Suède. Il n'est jamais déficitaire. Mais à défaut d'augmentation des cotisations, les suédois.es ont le choix entre travailler le plus longtemps possible pour minimiser la baisse de leur pension ou partir plus tôt, mais avec une pension ne leur permettant pas de subvenir à leurs besoins : c'est l'illusion de la retraite à la carte, avec des pensions également à la carte ! De surcroît, une fois liquidées, les pensions peuvent être brutalement diminuées d'une année sur l'autre : depuis 2010, les pensions suédoises ont été diminuées d'environ 10%.

Nous vous tiendrons régulièrement informé.e.s de l'évolution des négociations.

Montreuil, le 31 mars 2017.